VENTES A L'ENCAN.

Le National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PRIETE DESIRABLE POUR LOCATION DANS LE TROISIEME DISTRICT.

COTTAGE DOUBLE, 615-617 rue Désiré, entre Chartres et Royale.

COTTAGE SIMPLE, 3401 Rue de Chartres, coin Désiré.

COTTAGE DOUBLE, 639-641 Rue Elmire, coin Royale.

COTTAGE SIMPLE, 637 Rue Elmire.

Vendu à la Bourse des Proprietes Foncieres, JEUDI, 16 Septembre 1909.

ERICKSON et als. vs. les Mineurs JOHN L., OLIVIER S., LEAH ERICKSON.

No 89.228—COUR CIVILE DE DISTRICT DIVISION D.

CHARLES ROTH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, ledit jugement lu et signé en audience ouverte le 4 août 1909, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 16 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District d'assessement de cette ville, désigné par le No "Trois", dans l'ilet No 155, le rôle d'assessement, borné par les rues [illegible] (maintenant Chartres), Royale, Désiré et Elmire, sur un plan de L. Sirgi, daté du [illegible] janvier 1847, déposé en l'étude de L. [illegible], comme plan No 4 du livre de plans, désigné par le No 19 sur un plan de D'Hémécourt, daté du 22 janvier 1838, déposé en l'étude de P. Lacoste, ancien notaire, lequel lot de terre, mesurant trente pieds de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds [illegible] pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistant d'un cottage double 615 617 rue Désiré.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre E de l'ilet No [illegible], borné par les rues Chartres, Désiré, E[lmire] et Royale, sur un devis de L. Pilié, daté du 26 juillet 1889, lequel lot mesure trente pieds de face à la rue Chartres [sur] quatrevingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles et faisant le coin des dites deux rues.

Les améliorations consistent d'un cottage, [à la] rue Chartres coin de la rue Désiré.

3. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district de cette [ville], dans l'ilet borné par les rues Elmire, [Congrès] et Chartres, désigné par la lettre A [et] après un plan dressé par C. U. Lewis, attaché à un inventaire fait par la Succession de Mme James Erickson, fait par F. D. Charbonnet, notaire, daté du 14 décembre 1908, et d'après lequel ledit lot mesure vingt-neuf pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Elmire sur une profondeur et façade à la rue Royale de cent vingt pieds et est formé de la plus grande partie du lot original Un et d'une petite portion du lot original Deux, (en ceci après décrit) d'après un plan de Joe Pilié, daté du 5 décembre 1839.

Les améliorations consistent d'un cottage double 639 641 rue Elmire.

4. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Royale, Chartres et Congrès, désigné par la lettre B, sur ledit devis dudit C. U. Lewis, député voyer de ville, et contigu audit lot A, et d'après ledit devis ledit lot mesure vingt-cinq pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Elmire sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds; ledit lot B est formé de la plus grande portion du lot original deux sur ledit plan de Jos. Pilié ci-dessus mentionné.

Les améliorations consistent d'un cottage simple No 637 rue Elmire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans avec billets stipulant de porter intérêt à 7 0|0 par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par lien de vendeur et hypothèque avec toutes les clauses usuelles de sécurité et d'assurance avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant en litige. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs ne devant recevoir les loyers qu'après la date du passage des actes de vente. Les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

CHARLES ROTH, Encanteur.

National Realty Co., Ltd, 401 rue Camp.

15 août—15 22 29—sept 5 12 16

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur

MACHINE PARLANTE

REGISTRE, MEUBLES DE BUREAU ET STOCK, COMPTES COURANTS.

A l'Encan, JEUDI, le 9 Septembre 1909, à 11 heures a. m., sur lieux, No 5 Arcade Tulane.

National Automatic Fire Alarm Co. vs New Orleans Talking Machine Co., Ltd.

No 89,845, Cour Civile de District.

EN VERTU d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 29 juillet 1909 et signé en [date] le 4 août 1909 par l'Hon. Geo. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, [je] suis adressé, j'offrirai à l'enchère publique, au jour à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqués, le fonds de commerce entier de la

New Orleans Talking Machine Company, Limited,

consistant de Machine Parlante de Edison, Victor, Columbia et Zono, un grand lot de Registres (Victor, Edison, Columbia, de grandeur assorties) Fournitures de Bureau et Instruments, Coffrefort en Fer, Underwood Typewriter, Pupitres, Adressographe, Cabinets, Porte-voix en Cuivre, Comptes Courants, etc., etc. Le tout d'après inventaire enregistré.

Le Fonds de Magasin sera Offert en Détail.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

John Dymond Jr., E. M. Stafford, avocats pour le receveur.

29 août—29—sept 5 9

VENTES A L'ENCAN

Kennedy & Airey

ANNONCE JUDICIAIRE

BON TERRAIN POUR BATIR

Rue Bellecastle, entre les rues Constance et Magasin, dans l'ilet borné par la rue Valmont.

Succession de Mme Rachel Beauford ou Buford.—No 90 048—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division D.

PAR KENNEDY & AIREY, R. J. Kennedy, Encanteur—MERCREDI le 29 septembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne à midi, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Division E, daté du 24 août 1909, pour le compte de la succession de Mme Rachel Beauford ou Buford, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 25, borné par les rues Bellecastle, Valmont, Constance et Magasin, ledit lot est désigné par le No 8, d'après un plan dressé par William Forsbey, voyer et déposé en l'étude de C. C. Ladmyere, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Bellecastle sur quatrevingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Boyd Grisage, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1909. 10 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

G. G. Kronenberger, avocat

29 août—29—sept 5 12 19 26 29

Kernaghan, Cordill Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR

Dans un voisinage qui s'améliore rapidement,

Rue Dante, entre les rues Sycamore et Mobile.

Succession de Henry Lohmeyer.

No 88.224—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau 339 rue Carondelet. JEUDI le 16 septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 12 août 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Tout et en particulier deux certains lots de terre situé dans la ville de Carrollton, dans cette paroisse et décrite comme numéros 15 et 17 de l'ilet ou lot No 128, sur un plan particulier du dit ilet ou lot dressé par Benj. Buisson, voyer de cette paroisse, le 14ème jour de mai 1835, et déposé en l'étude de François Joseph Enoul Dugué Livaudais. Le lot No 15 mesure 52 pieds de face à la rue Madison, (maintenant Dante), entre les rues Neuvième, (maintenant Sycamore) et Dixième (maintenant Mobile) sur 150 pieds de profondeur, borné sur un côté par le dit lot No 14. Le lot No 17 mesure 51 pieds de face à la rue Madison entre les rues Neuvième et Dixième, sur 150 pieds de profondeur, borné sur un côté par le lot No 19 et de l'autre côté par ledit lot No 15, et dans le fond par le lot No 16. L'autre rue qui borne l'ilet est la rue Cambronne. Lesdits lots de terre sont désignés par les Nos 15 et 17 sur un devis daté du 10 juin 1909, par Daney et Waddill, ingénieurs civils et voyers, et mesurant comme suit: Le lot No 15, 52 pieds de face à la rue Dante, le lot No 17, 51 pieds de face à la rue Dante, les deux lots 150 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits lots constituant une portion de cet ilet de terre No 128 sur un plan original du dit Carrollton, dressé par Chas F. Zimpel, député voyer, et déposé en l'étude maintenant de Félix Grima, ancien notaire du défunt G. R. Stringer, un notaire de la Nouvelle-Orléans, et duquel Paul Manchon est devenu le propriétaire par moyens d'achats qu'il a faits de la "New Orleans Canal and Banking Company", Laurent Kuhn Laurent Millaudon et John Slidell, par acte passé le 4 juin 1833, pardevant Jules Mossy, notaire, de la Nouvelle-Orléans, et représentant Greenberg Ridge, Stringer, aussi un notaire.

Acquis par Henry Lohmeyer, audit Paul Manchon, par acte pardevant François Joseph Enoul Dugué Livaudais, le 19me jour d'avril 1836. Près de l'avenue Carrollton et dans une localité où les valeurs augmentent. De [illegible] "homes" dans le voisinage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 août—15 22 29—sept 5 12 16

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DE RESIDENCE EN BRIQUES.

1559 rue Gasquet, entre les rues Villere et Robertson.

Succession de Sarah Smith.

No 90 359—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 21 septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, la propriété ci-après décrite.

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Canal, Villere, Gasquet et Robertson, mesurant 15 pieds, 8 pouces et 1|2 lignes de façade rue Gasquet, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1559 rue Gasquet et ayant 4 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un ou un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre, et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliéné, audit et toutes les clauses de sécurité usuelles. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au détenteur des billets et l'acquéreur payant en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909, dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Paul W. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Geo. E. Daclaux, P. W. Maloney, avocats.

21 août—21 22 29—sept 5 12 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE

La grande maison de résidence à deux étages en briques,

1222 RUE ANNONCIATION,

Entre les rues Thalie et Erato.

S'étendant à travers le carré d'ilet jusqu'à la rue St Thomas.

SUCCESSION DE JAMES BARRY ET EPOUSE.

No 89,286—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI 21 septembre 1909, à midi, à la Bourse de la Propriété Foncière, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 16 août 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, absent en congé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine partie de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignée par le No 1222 rue Annonciation, comprenant une maison de résidence à deux étages en briques, ayant environ 10 chambres, etc., située dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Annonciation, St Thomas, Thalie et Erato, et mesurant 42 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Annonciation, 37 pieds, 5 pouces de largeur à l'arrière et de façade rue St Thomas sur 163 pieds 1 pouce de profondeur du côté le plus proche de la rue Thalie, et 148 pieds, 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant au terrain No 1.

Conditions—1|3 ou plus comptant, le reste s'il y en a payable en 1 et 2 ans, 7 pour cent par an d'intérêt, toutes les clauses usuelles de sécurité et l'acquéreur payant les taxes d'Etat de 1909 en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John C. Davey Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.

21 août—21 22 29—sept 5 12 19 21

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

MORRIS ELEXIE

No 86,931 Cour Civile de District.

Jeudi, 9 Septembre 1909,

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté et signé du 20 juillet 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située et étant dans le septième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Eagle (autrefois Mary) Général Ogden (autrefois Jackson) Plum et Poplar (autrefois Cinquième) étant l'ilet No 171.

Ladite portion de terre en ceci commençant à une distance de cent pieds, de l'encoignure des rues Eagle et Plum et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Eagle sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ladite portion de terre est composée de vingt pieds du lot original No 7 et cinq pieds du lot original No 8.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement de l'acte de vente pardevant Bernard J. Daly et déposer dix pour cent du prix d'achat avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur

No 137 rue Carondelet.

W. A. Bahns, avocat.

8 août—8 15 22 29—sept 5 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Ernest A. Carrere vs S. Catalado.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 40 23—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Division B, je procéderai de vendre à l'enchère publique à mon entrepôt No 727 à 731 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville SAMEDI le 11 septembre 1909 à 11 heures A. M. la propriété ci-après décrite saisie dans l'affaire ci-dessus à savoir: Une échelle deux éventails électrique pour plafond à quatre palettes chacun, six chaises en bois, deux lampes électrique de quatre globes chacune une scie. Un buvette à bière 2 tabourets une tente et tonne, deux tables un lavabo. Conditions Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans

31 août—31—sept 5 11

Clement Dabezies vs Charles Brown

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 39 643 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Hy Renshaw juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Division C je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 4 septembre 1909 à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant. — WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Joseph Sina, avocat pour le demandeur.

24 août—24 29—sept 4

Consumers Biscuit Co. vs John Armheim.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 39 231—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 4 septembre 1909, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Certificat du stock de la Consumers Biscuit Co. No 106 au nom de J. C. Armheim. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. W. J. BRADY Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. John L. Fell, avocat pour la demanderesse

24 août—24 29—sept 4

ANNONCE JUDICIAIRE

John Dolphus vs John Bridges, aussi connu comme Frank ou Francis Bridges.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 38,179—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de l'entrée principale de la Maison de Cour, No 320 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 28 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No — borné par les rues Philip, Premiere, Clara et Willow, désigné par le No 16, et mesurant 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de face sur la rue Philip par 91 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY.

Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans

Oscar Schreiber, avocat pour le demandeur.

24 août—24 31—sept 6 13 20 28

CHARTER

OF THE AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY — State of Louisiana, Parish of Orleans.

On this 27th day of the month of July 1909 before me, LYLE SAXON, a Notary public in and for the parish of Orleans State of Louisiana, personally came and appeared the undersigned parties and declared that they had hereby formed themselves into a corporation for the term of ninety-nine years from this date, under the name of the "American Finance and Investment Company of New-Orleans Ltd," the domicile whereof shall be in the City of New Orleans in said State, and the purposes whereof shall be to finance deals in real estate, stocks, bonds and other securities; to borrow and lend money; to buy and sell property, real or personal, to act as trusty in bankrupcy, or as receiver or liquidator of individuals and corporations or as agent for corporations or individuals to act as a depository and to guarantee the value of property and accounts.

No Stockholder shall ever be held liable for any of the debts or obligations of said Company, except to the amount that may be due by such stockholder for the unpaid balance of his subscription to the stock of said Company.

Citation and other process shall be served upon the President and in his absence from the City upon the Secretary. The Capital stock shall be Five Hundred Thousand ($500,000 00) Dollars, divided into shares of One Hundred ($100 00) Dollars each payable in cash, or its equivalent and the corporation shall begin business as soon as Three Thousand ($3,000.00) Dollars of the capital stock shall have been subscribed. The affairs of the corporation shall be managed by the Board of Directors composed of five stockholders, the first Board of Directors to hold office for five years, and thereafter to be elected annually, by ballot on the first day of July of each year, or as soon thereafter as possible, each share of stock shall have one vote in all Stockholders' meetings to be cast in person or by proxy. The first Board of Directors will be composed of Gellier J. Capdevielle, President, Archibald J. Douglas, Vice President, Francis W. Pike, Secretary and Treasurer, Ernest T. Florance and Philip L. Asher; and succeeding Boards shall elect officers from among their number. This charter may be amended or this corporation dissolved by a three fourths vote of the stock represented at a meeting, held after ten days notice in writing, mailed to the stockholders, and in case of dissolution the Board of Directors shall act as liquidators. The Board of Directors will have the power to adopt by laws for the general management of the affairs of the corporation, and can amend same at their pleasure.

Thus done and passed at my office on said date in the presence of competent witnesses who sign hereto with said appearers and me, Notary, after the reading of the whole.

(Original Signed)

FRANK MEHRHOFF,
L. ENNEMOSER,
FRANCIS W. PIKE,
ARCHIBALD J. DOUGLAS,
G. J. CAPDEVIELLE,
ERNEST T. FLORANCE,
PHIL. L. ASHER,
LYLE SAXON,
Notary Public.

I the undersigned, Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans, State of Louisiana, hereby certify that the above and foregoing charter of the "American Finance & Investment Company of New Orleans, Louisiana" was this day recorded in my office in book No 950, folio

(Signed) EMILE LEONARD, Deputy Recorder.

Aug 13, 1909.

15 aug—15 22 29—sept 5 12 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Louis Bauman ou Bowman

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 89 508—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth [illegible], tutrice et comme telle administrant la succession de son défunt époux ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — Chas. F. Fletchinger, avocat.

31 août—31—sept 4 9

Succession de Louis Therence.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 89 669—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sallie Therence, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—George J. [illegible], avocat.

31 août—31—sept 4 9

Succession de Thomas E. Lynch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 85 [illegible] —Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Agnes Viola Byrne, veuve de Thomas E. Lynch, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats

31 août—sept 4 9

Succession de Mme Louisa A. Mitchell

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89 2[illegible]—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. D. Hill, A. den McLellan et J. B. Meyers, co-exécuteurs de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier — J. W. Duffy, Merrick & Lewis, avocats.

31 août—31—sept 4 9

Succession de John T. Grout.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90 264—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Jimmie A. Couch, veuve de John T. Grout, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. Wm C. McLeod, avocat.

24 août—24 28—sept 2

Succession de William J. Holtgreve

26me COUR JUDICIAIRE DE DISTRICT pour la paroisse St Tammany, Louisiane — No 855 — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Julia Tilery, veuve de William J. Holtgreve, tutrice naturelle, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, H. R. WANE, Greffier. — Dart & Kernan, Ellis & White, avocats.

27 août—27 31—sept 5

Succession de A. R. Blakely.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 86 119—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par J. R. Blakely, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Denègre & Blair, avocats.

24 août—24 28—sept 2

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 112. Nouvelle Orléans, La

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le Shérif Civil

De grandes portions de terre de valeur dans le Septième District,

Dans l'ilet borné par les rues Dublin, Dante et Hampson et l'avenue St Charles, avec les bâtisses et améliorations etc. ensemble avec les

MACHINES DE L'USINE DE GLACE,

complète sous tous les rapports sur ladite propriété consistant d'une machine, bouilloires, pompes, réservoirs, etc., etc.

Charles A. Zilker vs Carrollton Ice Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 90 358—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 16 septembre 1909 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Une certaine portion de terre d'une forme irrégulière située dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Dante (autrefois Madison), et Hampson et l'avenue St Charles et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle Orléans, passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 4 février 1891 et aussi conformément à un arpentage [illegible], dressé par l'ingénieur de ville conformément à une loi d'ordonnance No 15 080, série du Conseil, comme suit, à savoir: Commençant à ladite rue Dublin à une distance de trente (30) pieds de l'encoignure des rues Dublin et Hampson, ladite portion de terre mesurant delà vers l'avenue St Charles, trente trois (33) pieds huit (8) pouces de face à ladite rue Dublin sur soixante-et-onze et vingt-cinq centièmes (71 25) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de l'avenue St-Charles et cent onze (111) pieds et quatre dixièmes (111.4) pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Hampson, la ligne du fond étant oblique s'étendant de l'extrémité d'une ligne à l'extrémité de l'autre, et la longueur duquel est inconnue; ladite portion de terre comprenant la façade du lot original désigné par le numéro Deux sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 111.

2. Une certaine portion de terre située dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus, ladite portion de terre étant composée de la façade des lots originaux Nos Trois et Quatre sur le plan original déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 114 et d'après un plan annexé à un acte de vente par M. De Lucas, à la ville de la Nouvelle-Orléans passé pardevant M. Zengel, notaire, le 19 juin 1900. Ladite portion de façade des lots Nos Trois et Quatre formant un triangle et mesurant comme suit, à savoir: Soixante et un (61) pieds trois (3) pouces de face à la rue Dublin, soixante-et-onze (71) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Hampson et cent cinquante (150) pieds de profondeur ou façade sur une ligne diagonale sur la ligne de côté le plus près de l'avenue St Charles et faisant face sur le nouveau chemin ou rue, toutes mesures étant plus ou moins, et la propriété en ceci décrit étant la portion qui reste des lots désignés par les Nos Trois et Quatre. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, située dans le Septième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dublin, Hampson et Dante et l'avenue St-Charles, formant le coin des rues Dublin et Hampson, et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle Orléans, passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 4 février 1901 et aussi d'après une mesure officielle faite par l'ingénieur de la ville, d'après et conformément aux dispositions de l'ordonnance No 15 080, série du Conseil comme suit: commençant à un point sur la ligne divisant les terrains originaux No Un et Deux dudit carré d'ilet, cent onze (111) pieds et quatre dixièmes de pied distant de la rue Dublin, ledit terrain mesurant de là le long de ladite ligne divisant lesdits terrains originaux Nos Un et Deux, cent onze et quatre dixièmes de pieds (111 4|10) sur une ligne perpendiculaire à la rue Dublin de là à angles droits, une largeur et une façade rue Dublin s'étendant vers et jusqu'au coin de la rue Hampson, trente (30) pieds de là à angles droits, une profondeur et une façade sur ladite rue Hampson s'étendant jusqu'à la rue Dante, cent vingt pieds (120), de là à angles droits, une largeur à l'arrière, le long de l'arrière ligne dudit terrain original No Un, s'étendant vers la rue St Charles, vingt un pieds et cinq dixièmes (21.6), et de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Dublin, telle profondeur qu'il est nécessaire pour mener ladite ligne oblique du point dernièrement mentionné jusqu'à un point du commencement et ci-dessus fixé et déterminé.

Ledit terrain ou portion comprend la plus grande partie du terrain originalement désigné par le No un dudit carré sur un plan du terrain déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 114.

Ensemble avec l'installation et machines de la fabrique de glace complète sous tous les rapports contenus sur les lieux ci-dessus décrits, se composant de machines, bouilloires, pompes, réservoirs, etc., etc.

Etant la même propriété acquise de Wm H. McGraw, conformément à un acte pardevant Andrew H. Wilson, notaire, enregistré C. O. B. 192, folio 255.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0|0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

J. Zach. Spearing, avocat du demandeur.

13 août—13 14 20 27—sept 3 10 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du bateau à hélice à gazoline "Zeta".

Charles Louque vs C. C. Buck

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,606—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le bateau à gazoline "Zeta", ses machines, ancres, cordes, chaises, "rigging tackle" appareils et meubles, et les accessoires y appartenant, maintenant où il se trouve dans le fleuve Mississipi, à Alger, près du débarcadère du ferry de la rue du Canal.

Sa longueur est de 49 7|10 de pieds, sa largeur est de 8 8|10 de pieds profondeur 3 3|10 de pieds construit en bois, "model head eq stern".

Pour plus de détails et informations et référence, une copie peut être obtenue de la licence et de l'acte d'hypothèque enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles Louque, avocat.

20 août—20 27—sept 3 10 17 22 23

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme MAGDALENE MEDARIS—No 87 [illegible]—COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION E.

Propriétés Désirables Améliorées et Vacantes dans le Troisième District,

BATISSE DOUBLE EN BOIS.

Nos 1001-1003 rue Mazant, Formant l'Encoignure de la rue Rempart,

Et Trois Terrains Contigus,

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, daté et signé en cour ouverte, le 4 août 1909, et adressé à WILL J. MORGAN, encanteur.

Il sera Vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

Jeudi, le 9 Septembre 1909,

les propriétés ci après décrites:

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvant, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Rempart, France, St Claude et Mazant, désignés par les lettres "R", "S", "T" et "U", d'après un devis d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 7 octobre 1908, annexé à un inventaire pris par Wm V. Seeber, notaire, le 17 septembre 1908, d'après lequel lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit à savoir:

Ledit lot désigné par la lettre "R", formant le coin des rues N. Rempart et Mazant et mesurant 29 pieds 10 pouces de face à la rue Mazant, par la même largeur dans le fond et par une profondeur de 38 pieds 6 pouces et façade à la rue Rempart. Les améliorations qui s'y trouvent comprennent une bâtisse en bois double, connue comme 1001-03 rue Mazant.

Les lots "S", "T" et "U", mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Mazant, par la même largeur dans le fond et par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 88 pieds 6 pouces, et lesdits lots originaux Nos 11, 12, 13 et 14 sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 20 mai 1833, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les actes devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles en l'acte de vente. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer de payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1909 et déposer chez l'encanteur 10 0|0 du prix de la vente au moment de l'adjudication, et les actes de vente devant être passés pardevant Wm V. Seeber, notaire, aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN, Encanteur.

231 rue Carondelet.

J. Reuss, avocat pour le demandeur.

Zengle, Thomas & Sethen, pour la Third District Savings Bank and Trust Company, tuteur du mineur

8 août—8 15 22 29—sept 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE SIMPLE EN BOIS

No 1629 RUE MONROE.

Succession de Mme Blanche Jartaux, épouse de Robert Powers.

No 90 205—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI le 16 septembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 13 août 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage simple en bois à un étage, No 1629 rue Monroe, retiré du trottoir, contenant trois chambres. Le lot de terre est situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, l'ilet No 207 borné par les rues Monroe, Leonidas, Green et Birch, ledit lot est désigné comme numéro ou lettre "T" et mesure 25 pieds de face à la rue Monroe, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds, et étant partie des lots Nos 11 à 24.

Acquis par ladite Mme R. Powers de Mme Ralph, d'après un acte de vente passé pardevant E. M. Stafford, notaire, le 21me jour d'avril 1906 et enregistré en le livre des transferts 204, folio 621. Dans un voisinage qui s'améliore rapidement et près des lignes de chars et écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 août—15 22 29—sept 5 12 16

AVIS AUX CREANCIERS.

Mitchell Linaini vs Tulane Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 89,265 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par Dominick J. Terterich, Receveur du Tulane Club, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—John J. Reilley, Joseph A. Casey, avocats.

24 août—24 28—sept 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

De Propriétés de Valeur, dans le Troisième District.

SAM SMITH vs FRANK HAYWOOD,

No 90,255.

JEUDI, le 2 Septembre 1909, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté et signé le 16ème jour de juillet 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Deux lots de terre, avec tous les droits, voies et dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, et désignés comme lots Nos cinq et six de l'ilet No c[inq], borné par les rues Casacalvo, maintenant Royale, Moreau, maintenant Chartres, Forstall et Lizardi; lesdits deux lots sont contigus et mesurant chacun vingt six pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Moreau, maintenant Chartres, sur cent vingt pieds huit pouces et une ligne de profondeur, le tout conformément à un plan dressé par A de Armas, voyer, du 11ème jour de mai 1870 et déposé en l'étude de G. de Fériet et Cie encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a devant être représentée par billets de lien de vendeur, portant intérêt au taux de huit pour cent de la date jusqu'à paiement avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente pardevant Thomas D. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur, et de déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

GEO. ST PAUL, Encanteur

No 137 rue Carondelet.

1 août—1 8 15 22 29—sept 2

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Margaret Heugger, veuve de Adam Helwick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,023—Division [illegible] — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Adolph E. Helwick, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — W. McL. Fayssoux, avocat.

25 août—25 29—sept 2

Succession de J. Hanno Deiler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 90 442—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Veuve J. Hanno Deiler, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—A. D. Danziger, avocat.

26 août—26 30—sept 4

Succession de Hugh Kerr Aiken.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 90,712—Division A—Attendu que Mme Ada Holcombe Aiken, veuve du Dr John Gayle Aiken, a présenté sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hugh Kerr Aiken, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Denègre & Blair, avocats.

24 août—24 28—sept 2

[illegible] J. Gazin vs Gazin Sash, Door, Blind Lumber Company]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 87,370—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 2me compte trimestriel présenté par S. W. Stafford, receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. H. W. Robinson, avocat. 28 août—28—sept 1 6

Succession de John W. Bowman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 90,408—Division [illegible]—Attendu que Elizabeth Peter, veuve de feu John W. Bowman, maintenant épouse de F. [illegible], a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur dative dans la succession de feu John W. Bowman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—M. D. Dimitry, George Williams, avocats.

28 août—28—sept 1 6

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s.

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

15 juin—1 an

L'Ecole de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES

Pour le developpement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité. CARL PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur. Mme CARL PONS, Enseigne aux Dames.